

- 2.6 Amendement au règlement de tarification des biens et des services no. 2010-203 - Adoption du règl.no. 2023-359
- 2.7 Offre de service professionnel –« JP LACOURSIÈRE Inc. »
- 2.8 Fin de la période probatoire et permanence de madame Sarra Ajengui à titre de directrice des services administratifs et financiers - Greffière-trésorière adjointe
- 2.9 Adoption d'une politique sur la gestion des actifs
- 2.10 Procès-verbal de correction – Résolution 114-04-2023 – Dépôt Installation d'un système d'alarme à l'usine de filtration, l'usine d'épuration et au 863 rue Lanoie « ancien bureau municipale» compatible avec la technologie IP

3. Sécurité publique

- 3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de mars et dépôt des prévisions d'achat pour le mois d'avril 2023
- 3.2 Acquisition d'un comptoir en Stainless mobile
- 3.3 Demande de congé sans solde de longue durée – Pompier Kim Vincelette

4. Transport

- 4.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de mai 2023
- 4.2 Demande au député de Johnson pour le Programme d'aide à voirie locale Volets PPA-CE et PPA-ES
- 4.3 Appel d'offres pour des travaux de reconstruction du trottoir sur la St-Éphrem - Résultat d'ouverture des soumissions
- 4.4 Demande de congé sabbatique - Directeur des travaux publics
- ~~4.5 Remplacement temporaire – Directeur des travaux publics~~
- ~~4.6 Nomination de M. Patrick Laprise à titre de coordonnateur des opérations des travaux publics~~
- 4.7 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offre public pour les travaux de Traitement de surface

5. Hygiène du milieu

- 5.1 Mandat pour la vérification de la précision des débitmètres à l'usine de Burnbrae Farms - SIMO Management inc
- 5.2 Mandat pour la vérification de la précision des débitmètres à Municipalité d'Upton - SIMO Management inc.
- 5.3 Offre de services professionnels pour la mesure de boues dans les étangs aérés
- ~~5.4 Raccordement de débitmètre magnétique et installation d'un débordemètre~~
- 5.5 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offre public – vidange des boues de la station d'épuration
- 5.6 Réfection du réseau d'égout pluvial, sanitaire et d'aqueduc offre de service « EXP » - Planification du projet

6. Santé et bien-être

- 6.1 Adoption - Politique municipalité amie des aînés (MADA)
- 6.2 Adoption du plan d'action de la politique municipale des aînés MADA
- 6.3 Adoption de la politique familiale municipale (PFM) et de son plan d'action
- 6.4 Demande de la Municipalité d'Upton au ministère de la culture et des communications demande pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux à un coût raisonnable
- 6.5 Demande de partenariat – GMF Coopérative de Santé de la MRC d'Acton

7. Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2023;

- 7.2 PIIA du projet d'agrandissement du Théâtre de la Dame de Cœur (TDC)
- 7.3 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 7.4 Avis de motion - dépôt de premier projet de règlement numéro 2023-361 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de 6 logements dans la zone 206-P.
- 7.5 Offre de services professionnels – Rédaction de projets de règlements
- 8. Loisirs et culture**
- 8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de mai 2023
- 8.2 Demande d'appui financière – Frais Camp de jours et Soccer
- 8.3 Association québécoise du loisir municipale « AQLM » - Adhésion 2023
- 8.4 Emplois d'été 2023 - Embauche du personnel
- 8.5 Adhésion – Loisir et sport Montérégie
- 8.6 Demande de don – Société canadienne du cancer
- 8.7 Entérinement Autorisation de présenter une demande au Programme d'aide financière aux loisirs des personnes handicapées (PAFLPH 2023-2024)
- 8.8 Délégation des membres ordinaires à l'assemblée générale de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) et pour agir au sein de son Conseil d'administration
- 8.9 Demande de la Fabrique Saint-Éphrem - Prêt des tables et chaises
- 9. Affaires diverses**
- 10. Période de questions**
- 11. Clôture de la séance**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.2 Adoption – Procès-verbaux

146-05-2023

Considérant que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023 et déclare en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Pierre Dufresne

Il est résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.3 Comptes à payer

147-05-2023

Attendu que les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry,
appuyé par Pierre Dufresne

Il est résolu d'accepter la liste des comptes à payer du mois d'avril 2023 pour une somme de 171 872,95 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 53 989,45\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.4 Dépôt - État des activités financières et des deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*

148-05-2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose l'état des activités financières en date du 2 mai.

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et greffier-trésorier dépose deux états comparatifs semestriels.

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

149-05-2023

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.6 Amendement au règlement de tarification des biens et des services no. 2010-203 - Adoption du règlement no. 2023-359

150-05-2023

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice du pouvoir de tarification des municipalités (L.R.Q., c., F-2.1, r. 0.2);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 2010-203 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité d'Upton

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 04 avril 2023;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, le directeur général et greffier-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et que certaines modifications ont été apportées entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance dudit règlement et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu plus de 48 heures avant la présente assemblée, le projet de règlement no 2023-359;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, dès le début de la séance, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Beaudry appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement numéro 2023-359 remplaçant le Règlement numéro 2010-203 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité d'Upton, tel que remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.7 Offre de service professionnel – « JP LACOURSIÈRE Inc. »

151-05-2023

ATTENDU l'offre de service présenté par l'ingénieur la firme « JP LACOURSIÈRE inc. » dans le cadre du « Pourvoi en contrôle judiciaire » déposé par Gestion RDMGSRJR inc. et 9049-1135 Québec inc. (Groupe Suroit)

ATTENDU QUE les services professionnels proposés incluent l'analyse technique dans le cadre d'une installation d'entreposage et de distribution de propane des documents fournis par la demanderesse et la formulation d'avis techniques en découlant

ATTENDU QUE les services proposés excluent de refaire les calculs de risques individuels publiés par la demanderesse.

ATTENDU QUE les frais prévus pour les services proposés représentent une somme de 5000.00\$ avant taxes selon une banque 25 heures à un coût de 200\$/h.

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Paul Lacoursière s'est reconnu par son expertise en matière de gestion des risques majeurs. Et qu'au cours de sa carrière, il s'est démarqué comme étant l'un des précurseurs dans le domaine et a fait progresser de façon remarquable la gestion des risques.

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Paul Lacoursière a reçu le prix Hommage à l'occasion du Mérite québécois de la sécurité civile dans le cadre du Colloque sur la sécurité civile 2011.

ATTENDU QUE M. Jean-Paul Lacoursière a accompagné bénévolement la Municipalité d'Upton pendant plus d'un an sans avoir demandé de frais

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

Et résolu

QUE le conseil accepte l'offre de services professionnels de l'ingénieur Monsieur, Jean-Paul Lacoursière dans le cadre du « Pourvoi en contrôle judiciaire » déposé par Gestion RDMGSRJR inc. et 9049-1135 Québec inc. (Groupe Suroit)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.8 Fin de la période probatoire et permanence de madame Sarra Ajengui à titre de directrice des services administratifs et financières - Greffière-trésorière adjointe

152-05-2023

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 320-11-2022, le conseil a autorisé l'embauche de madame Sarra Ajengui à titre de directrice des services administratifs et financiers, à compter du 31 octobre 2022, le tout selon les modalités décrites à l'entente en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sarra Ajengui satisfait aux exigences des autorités municipales ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Nabil Boughanmi, directeur général et de Mme Sylvia Oullette, Directrice générale adjointe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal confirme la permanence de Mme Sarra Ajengui à titre de directrice des services administratifs et financiers et Greffière-trésorière adjointe pour la Municipalité d'Upton.

ET IL EST RÉSOLU

QUE le conseil, sur recommandation de M. Nabil Boughanmi, directeur général et de Mme Sylvia Oullette, Directrice générale adjointe, confirme la fin de la période probatoire et la permanence de Mme Sarra Ajengui à titre de directrice des services administratifs et financiers, et Greffière-trésorière adjointe, et ce, en date du 02 mai 2023, le tout selon les modalités décrites à l'entente de travail en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

153-05-2023

2.9 Adoption d'une politique sur la gestion des actifs

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton est en processus de mettre en place un système de gestion des actifs;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une politique encadrant ce système de gestion des actifs;

ATTENDU QUE la politique de gestion des actifs a pour but:

- De fournir un leadership et un engagement visibles pour la concrétisation des idées en matière de gestion des actifs ;
- De favoriser la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion des actifs appropriées pour la municipalité d'Upton, par l'investissement dans le capital humain ;
- D'améliorer les outils de support à la prise de décision et l'utilisation de cadres de gestion qui s'appliquent à tous les actifs ;
- D'instaurer de l'uniformité dans l'approche de gestion et de prestation de services à tous les niveaux de la municipalité d'Upton ;
- De fournir les orientations au personnel responsable de la gestion des actifs ;
- De supporter tout effort de mise en place de l'approche de gestion des actifs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal adopte la politique sur la gestion des actifs

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

154-05-2023

2.10 Procès-verbal de correction – Résolution 114-04-2023 – Dépôt Installation d'un système d'alarme à l'usine de filtration, l'usine d'épuration et au 863 rue Lanoie « ancien bureau municipal » compatible avec la technologie IP

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le conseil municipal une copie de la résolution 114-04-2023 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'avril 2023 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de mai 2023

155-05-2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois d'avril 2023 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de mai 2023;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Éric Jodoin

Et résolu d'approuver, pour le mois de mai 2023, un budget de 950 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3.2 Acquisition d'un comptoir en Stainless mobile

156-05-2023

CONSIDÉRANT la demande des pompiers d'installer un comptoir en Stainless à la caserne pour le lavage et la décontamination des appareils aspiratoires ;

Considérant la Soumission de l'entreprise « Ferblanterie Drummond inc.» pour la fourniture d'un comptoir en Stainless de trois Lévis et mobile au montant de 4 780 \$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Ferblanterie Drummond inc. » pour l'achat d'un comptoir en Stainless mobile et à trois Lévis au montant 4 780 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3.3 Demande de congé sans solde de longue durée – Pompier Kim Vincelette

157-05-2023

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part du pompier Monsieur Kim Vincelette, pour un congé sans solde d'une durée de six (6) mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU

QUE le conseil autorise la demande de congé sans solde au pompier monsieur Kim Vincelette.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4. Transport

4.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de mai 2023

158-05-2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU D'APPROUVER, pour le mois de mai 2023, un budget de 77 004.55 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.2 Demande au député de Johnson pour le Programme d'aide à voirie locale Volets PPA-CE et PPA-ES

159-05-2023

Considérant que la Municipalité d'Upton a des travaux d'amélioration de route à effectuer au cours de l'année 2023 ;

Considérant que les travaux peuvent être financés par le Programme d'aide à voirie locale dans le cadre des volet Projets particuliers d'amélioration – circonscription électorale (PPA-CE et ES), 2023-2024 ;

Considérant que la demande doit être faite au bureau du député du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU

Que la Municipalité d'Upton fasse une demande de 40 000 \$ au bureau du député, monsieur André Lamontagne, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volets PPA-CE et PPA-ES.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.3 Appel d'offres pour des travaux de reconstruction du trottoir sur la St-Éphrem - Résultat de l'ouverture publique des soumissions

160-05-2023

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a lancé un appel d'offres publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) concernant la reconstruction du trottoir de la rue Saint-Éphrem, d'une longueur de 400 mètres et d'une largeur de 1,2 mètre, qui débutera à l'adresse civique 639 Saint-Éphrem et se terminant à l'adresse civique 689 Saint-Éphrem ;

ATTENDU QUE des soumissions ont été reçues et ouvertes le mardi 25 avril 2023, à 11 h 00 :

Soumissionnaires	Personnes présentes	Montant avant taxes	Prix unitaire
Pavages Maska inc.	Ludovic Dionne	57 248 \$	143.12 \$
Lambert et Grenier inc.	-	60 000 \$	150,00 \$
Construction G3 inc.	Samuel Sheddleur	75 200 \$	188,00 \$
Enrovia Québec construction INC.	-	91 280 \$	228,20 \$
Les Entreprises P.N.P. Inc.	Pierre Villeneuve	98 000 \$	245,00 \$
BDL bordure et trottoir inc.	-	168 840 \$	422,10 \$
Béton GL inc.	Rejetée (offre reçue après l'heure prévue pour l'ouverture des soumissions)		

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions effectuée par Monsieur M Nabil Boughanmi, directeur général, Mme Sylvia Oulette Directrice générale adjointe, et Mme Sarra Ajengui, greffière-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte le rapport d'ouverture de soumissions tel que présenté et accepte d'adjuger le contrat pour reconstruction du trottoir de la rue Saint-Éphrem à l'entreprise « Pavages Maska inc. » au montant de 57 248 \$, plus les taxes applicables;

QUE le devis, les addendas, la soumission et la présente résolution formant la convention liant les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

161-05-2023

4.4 Demande de congé sabbatique - Directeur des travaux publics

ATTENDU QUE monsieur Roger Garneau, à titre de directeur des travaux publics, a déposé demande de congé sabbatique à compter du 1er mai 2023 ;

ATTENDU les recommandations du directeur général ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de monsieur Roger Garneau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU

QUE le conseil entérine la demande de M. Roger Garneau pour un congé sabbatique d'une durée de six (6) mois, à compter du 27 avril 2023;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.5 Remplacement temporaire - Directeur des travaux publics

[Ce point est retiré](#)

4.6 Nomination de M. Patrick Laprise à titre de coordonnateur des opérations des travaux publics

[Ce point est retiré](#)

4.7 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres public pour les travaux de Traitement de surface

162-05-2023

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder aux travaux de Traitement de surface ;

ATTENDU QUE pour la réalisation des travaux à effectuer, il y a lieu de lancer un appel d'offres public

ATTENDU l'offre de services professionnels numéro 2023-014 reçue le 20 avril 2023 de la firme « FD Expert-conseil » pour l'élaboration du devis et pour la surveillance des travaux de surface - Voirie pour un montant forfaitaire total de 12 600 \$, taxes en sus;

ATTENDU l'offre de services professionnels numéro 2023-014 reçue le 20 avril 2023 de la firme « FD Expert-conseil » pour la préparation du devis et la surveillance des travaux de traitement de surface et voirie, pour un montant forfaitaire total de 14 150 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE la répartition totale des coûts est faite comme suit:

2.1. Devis de vidange des boues..... 5 000 \$
2.2. Appel d'offres..... 750 \$
TOTAL CONCEPTION 5 750 \$

2.3 Surveillance bureau 3 000 \$
2.4 Surveillance chantier (taux horaires)..... 5 400 \$
TOTAL SURVEILLANCE 8 400 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Beaudry,
appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU

De mandater « FD Expert-conseil » à procéder à l'élaboration du cahier de charge pour les travaux de traitement de surface et voirie au montant de 5 000 \$, plus les taxes applicables.

De mandater « FD Expert-conseil » pour les travaux de surveillance pour les travaux de surveillance au montant de 8400 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5. Hygiène du milieu

5.1 Mandat pour la vérification de la précision des débitmètres à l'usine de Burnbrae Farms - SIMO Management inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à la vérification annuelle de la précision des équipements de mesure de débit de ses installations d'eau potable et d'eaux usées en vertu de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du Règlement sur la déclaration des prélèvements en eau (RDPE) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) du MELCCFP ;

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro 20230427 reçue le 6 avril 2023 de la firme « SIMO Management inc. » au montant forfaitaire de 1 363,00 \$, excluant les taxes ;

En CONSÉQUENCE, il est proposé Pierre Dufresne,
appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme SIMO Management inc. au montant forfaitaire de 1 363,00 \$, excluant les taxes, pour la vérification de la précision des débitmètres à l'usine de Burnbrae Farms.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.2 Mandat pour la vérification de la précision des débitmètres à
Municipalité d'Upton - SIMO Management inc.

164-05-2023

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à la vérification annuelle de la précision des équipements de mesure de débit de ses installations d'eau potable et d'eaux usées en vertu de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du Règlement sur la déclaration des prélèvements en eau (RDPE) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) du MELCCFP ;

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro 20230427 reçue le 6 avril 2023 de la firme SIMO Management inc. au montant forfaitaire de 1 615,00 \$, excluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque,
appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme SIMO Management inc. au montant forfaitaire de 1 615,00 \$, plus les taxes applicables, pour la vérification de la précision des débitmètres à Municipalité d'Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.3 Offre de services professionnels pour la mesure de boues
dans les étangs aérés

165-05-2023

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels numéro 20230534 de l'entreprise « SIMO Management Inc. » pour la mesure de boues et l'évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition comporte trois options, à savoir :

Option 1 : **2 781,00 \$**
Mesure de boues
Aucun échantillonnage ni analyse des boues

Option 2 : **3 675,00 \$**

Mesure et échantillonnage de boues
(un échantillon par étang)
Échantillonnage : analyse de la siccité seulement

Option 3 : 4 725,00 \$

Mesure et échantillonnage de boues
(un échantillon par étang)
Échantillonnage : analyse complète*

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels numéro MBO-23-0152 de l'entreprise « Nordikeau » pour la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés au montant 2 420 \$ avant les taxes, à savoir:

- *Mesure dans les cellules 1, 2, 3 et 4..... 1 900,00 \$*
- *Analyse complète 520 \$*
(nombre d'échantillons à prélever : 7 et plus)

En CONSÉQUENCE, il est proposé Pierre Dufresne,
appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU

QUE soient acceptée la proposition de services professionnels numéro MBO-23-0152 de l'entreprise « Nordikeau » pour un montant total de 2 420 \$, plus les taxes applicables ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.4 Raccordement de débitmètre magnétique et installation d'un débordemètre

[Ce point est remis à une séance ultérieure](#)

5.5 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres public pour les travaux de vidange des boues de la station d'épuration

166-05-2023

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à la vidange des boues de la station d'épuration ;

ATTENDU QUE pour la réalisation des travaux à effectuer, il y a lieu de lancer un appel d'offres public

ATTENDU l'offre de services professionnels numéro 2023-014 reçue le 20 avril 2023 de la firme « FD Expert-conseil » pour la préparation du devis et la surveillance des travaux de vidange des boues de la station d'épuration pour un montant forfaitaire total de 12 600 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE la répartition totale des coûts est faite comme suit:

- 2.1. *Devis de vidange des boues..... 4 800 \$*
- 2.2. *Appel d'offres pour les travaux de vidange 500 \$*

TOTAL CONCEPTION 5 300 \$

2.3 Surveillance bureau 3 000 \$

2.4 Surveillance chantier (taux horaires)..... 4 300 \$

TOTAL SURVEILLANCE 7 300 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger,
appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU

DE MANDATER « FD Expert-conseil » à procéder à l'élaboration du cahier de charge pour les travaux de vidange des boues de la station d'épuration au montant de 4 800 \$, plus les taxes applicables.

DE MANDATER « FD Expert-conseil » pour les travaux de surveillance pour les travaux de surveillance au montant de 7300 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.6 Réfection du réseau d'égout pluvial, sanitaire et d'aqueduc
offre de service « EXP » - Planification du projet

167-05-2023

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à la réfection du réseau d'égout pluvial, sanitaire et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT les coûts très élevés de ce projet et les diverses études nécessaires pour faire avancer le projet, la municipalité manifesterà son intérêt au service d'ingénierie pour planifier l'avancement de ce projet

CONSIDÉRANT la proposition de service reçue le 1^{er} mai 2023 de la firme « EXP » pour accompagner la municipalité pour la planification de ce projet pour un montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables, soit :

Taux horaire Ingénieur..... 135 \$ / h

Taux horaire Adjointe administrative..... 75 \$ / h

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER les services de M. Miguel Osorio, Ingénieur Chargé de projet en Infrastructures urbaines de la firme « EXP », au montant de 2 000 \$ plus taxes applicables, pour le l'accompagnement de la Municipalité dans son projet de réfection du réseau d'égout pluvial, sanitaire et aqueduc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6. Santé et bien-être

6.1 Adoption de la politique des aînés (MADA)

168-05-2023

Considérant le désir de la municipalité d'Upton d'offrir une qualité de vie toujours grandissante à ses aînés et de favoriser un vieillissement actif de ces derniers;

Considérant que la Municipalité d'Upton fait partie de la démarche collective d'élaboration d'une Politique municipale des aînés (MADA) ;

Considérant le financement reçu du Secrétariat aux aînés pour l'élaboration d'un plan d'action en faveur des aînés afférent à la politique des aînés (MADA) d'Upton;

Considérant que la proposition de la Politique municipale des aînés (MADA) a fait consensus au sein du conseil municipal de la municipalité;

Considérant que cette politique se veut un guide dans la prise de décisions du conseil municipal en ce qui concerne le bien-être des aînés et des familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne,
appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU

Que le conseil adopte la Politique municipale des aînés (MADA)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6.2 Adoption du plan d'action de la politique municipale des aînés MADA

169-05-2023

Considérant que la Municipalité d'Upton fait partie de la démarche collective d'élaboration d'une politique municipale des aînés (MADA) et du plan d'action qui en découle;

Considérant que la Municipalité a nommé un comité de pilotage mandaté à l'élaboration du plan d'action de la politique municipale des aînés (MADA) ;

Considérant que ce plan d'action a été élaboré à partir des résultats de consultations publiques réalisées auprès des aînés ;

Considérant le travail qui a été réalisé par les membres du comité de pilotage MADA de la municipalité d'Upton et qui a été présenté au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Beaudry,

appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU

Que le conseil adopte le plan d'action découlant de la Politique municipale des aînés (MADA)

Que le conseil reconnait ce plan d'action comme un outil de planification pour les trois prochaines années.

Que le conseil s'engage à mettre à profit toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action.

Que le conseil s'engage à travailler en collaboration avec le milieu pour assurer le succès de ce plan d'action.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6.3 Adoption de la politique familiale municipale (PFM) et de son plan d'action

170-05-2023

Considérant le désir de la municipalité d'Upton d'offrir une qualité de vie toujours grandissante à ses familles ;

Considérant le financement reçu du ministère de la Famille pour l'élaboration d'un plan d'action en faveur des familles afférent à la politique de la famille (PFM) de la municipalité d'Upton

Considérant le travail qui a été réalisé par les membres du comité de pilotage et de suivi PFM de la municipalité d'Upton et qui a été présenté au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbara Beugger,
appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU

Que le conseil adopte la Politique de la famille.

Que la municipalité d'Upton adopte le plan d'action PFM-MADA tel que présenté par le comité de pilotage et de suivi PFM.

Que le conseil reconnait ce plan d'action comme un outil de planification pour les trois prochaines années.

Que le conseil s'engage à mettre à profit toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action.

Que le conseil s'engage à travailler en collaboration avec le milieu pour assurer le succès de ce plan d'action.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6.4 Demande de la Municipalité d'Upton au ministère de la Culture et des Communications pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux à un coût raisonnable

171-05-2023

ATTENDU les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier aux fins de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

ATTENDU QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

ATTENDU l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

ATTENDU QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

ATTENDU QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,
appuyé par Pierre Dufresne

IL EST RÉSOLU,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité d'Upton demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions aux fins de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

QUE la Municipalité d'Upton demande à l'ensemble des MRC et municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

QUE la Municipalité d'Upton transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du

territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6.5 Demande de partenariat – GMF Coopérative de Santé de la MRC d'Acton

172-05-2023

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de Solidarité de Santé de la MRC d'Acton est la seule entreprise d'économie sociale à assurer la santé des citoyens dans la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative survit grâce aux membres qui renouvellent année après année leur cotisation et le soutien des entreprises du milieu par leur commandite ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative offre annuellement plus de 16000 rendez-vous médicaux, y compris pour des patients habitants sur le territoire de la municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Mathieu Beaudry

Et résolu de ne pas donner suite à la demande de GMF Coopérative de Santé de la MRC d'Acton

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2023

173-05-2023

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2023 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7.2 PIIA du projet d'agrandissement du Théâtre de la Dame de Cœur (TDC)

174-05-2023

CONSIDÉRANT les projets de construction d'un bâtiment résidentiel et d'agrandissement du Théâtre de la Dame de Cœur (TDC) projeté au 611, Rang de la Carrière – Lot 1 959 844

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architectural du 18 avril 2023 relatif au projet de la phase I secteur D proposé par le bureau d'architecture IN-SITU.

CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluation applicables à la zone 206-P stipulés dans le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural 2002-95 sont satisfaits.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de PIIA du projet d'agrandissement du Théâtre de la Dame de Cœur (TDC);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin,
Appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architectural du 18 avril 2023 d'in-situ Architecture relatif aux projets du secteur D de la phase 01.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7.3 Prolongation des mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

175-05-2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2.3 du Règlement numéro 99-47 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU), les membres du comité sont nommés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de trois (3) membres du CCU vient à échéance à la fin du mois d'avril, soit ceux de messieurs Paul Ducap et Pierre Bernard ainsi que madame Josée Phaneuf ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 134-04-2023 qui autorise l'affichage des postes afin d'inviter les citoyens intéressés à postuler pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)

IL EST proposé par Barbara Beugger,
appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU

QUE les mandats de M. Paul Ducap et de M. Pierre Bernard ainsi que de Mme Josée Phaneuf soient prolongés jusqu'à la prochaine séance municipale.

Adoptée à la majorité des conseillers.ère

- 7.4 Avis de motion - dépôt de premier projet de règlement numéro 2023-361 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de 6 logements dans la zone 206-P.
-

176-05-2023

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Mathieu Beaudry, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'amender le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de 6 logements dans la zone 206-P.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller, monsieur, Mathieu Beaudry dépose une copie du projet de règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'autoriser les habitations multifamiliales isolées d'un maximum de 6 logements dans la zone 206-P.

- 7.5 Offre de services professionnels – Rédaction de projets de règlements
-

177-05-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire recourir à des services professionnels en urbanisme pour la rédaction de projets de règlements visant à bonifier la réglementation d'urbanisme lorsque jugée nécessaire par le conseil ;

CONSIDÉRANT la proposition de service de la firme « Infrastructel - INFRA Urbanisme » en date du 8 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les services de la firme « Infrastructel - INFRA Urbanisme » seront rendus au besoin à la demande de la municipalité selon la méthode horaire, à savoir :

Chargé de projets 115 \$ / h
Professionnel en urbanisme 85 \$ / h
Cartographe 80 \$ / h

CONSIDÉRANT QUE pour les activités nécessitant des déplacements, le kilométrage effectué sera facturé au taux de 0,62 \$/km.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne,
Appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme « Infrastructel - INFRA Planification Urbaine », pour la Rédaction de projets de règlements pour la Municipalité d'Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8. Loisir, culture et vie communautaire

178-05-2023

8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de mai 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs ;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Kelly Huard

et résolu :

D'approuver, pour le mois de mai 2023, un budget de 4 820 \$, plus les taxes applicables, pour le service des loisirs et de la vie communautaire ;

Et d'approuver un budget de 3000 \$ plus les taxes applicables pour le soccer

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

179-05-2023

8.2 Demande d'appui financière – Frais Camp de jours et Soccer

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire apporter une aide financière aux enfants de la Municipalité d'Upton qui vivent une situation grave et exceptionnelle.

CONSIDÉRANT la demande reçue de Mme Isabelle Ménard, agente de liaison, au CLSC de la MRC d'Acton, pour l'octroi d'une subvention aux 3 enfants d'Upton, faisant l'objet d'un dossier de suivi par (DPJ) pour le service de camp jours ainsi que le soccer

CONSIDÉRANT QUE la subvention est la suivante :

Nom de l'enfant	Frais de camp de jour	Frais de service de garde	Frais de soccer	Frais de Sorties
Enfant 1	225 \$	110 \$	90 \$	30 \$
Enfant 2	225 \$	110 \$	90 \$	30 \$
Enfant 3	225 \$	110 \$	90 \$	30 \$
Total				1 365 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité accepte d'offrir une aide financière aux
enfants mentionner dans la ladite demande au montant
1 365\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.3 Association québécoise du loisir municipale « AQLM » -
Adhésion 2023

180-05-2023

ATTENDU QUE l'Association québécoise du loisir municipal «
AQLM » représente les professionnels du loisir municipal au
Québec et fait la promotion de leur champ d'intervention et de
leur expertise auprès des instances gouvernementales et
paragouvernementales, ainsi qu'auprès de nombreux
partenaires associatifs;

ATTENDU QUE l'association québécoise du loisir municipaux
« AQLM » voit au développement du loisir municipal, en
partenariat et en concertation avec les acteurs du milieu, au
profit des professionnels du loisir et dans l'intérêt du droit et
de l'accès au loisir avec une vue de la qualité de vie des
citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Pierre Dufresne

IL EST RÉSOLU

QUE ce conseil municipal autorise la coordonnatrice des
loisirs, Mme Jessica Boutin, à adhérer à l'association
municipale des loisirs du Québec « AQLM » pour l'année
2023, au montant de 350 \$, taxes non applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.4. Emplois d'été 2023 - Embauche du personnel – Budget

181-05-2023

ATTENDU QUE la coordonnatrice des loisirs, Mme Jessica
Boutin, a déposé une liste du personnel affecté au camp de
jour et à la location d'équipements nautiques pour l'été le 26
avril 2023

Personnel du camp de jour - Été 2023	
Nom	Poste
Loukia Audet	Responsable
Koraly St-jean	Accompagnatrice
Karina Lemieux	Animatrice

Gabriela Villate Cruz	Animatrice
Thalia Vincent	Animatrice
Athéna Komitas	Animatrice
Abygaëlle Coté	Animatrice
Maina Yerly Lamothe	Animatrice
Zachary Beaulieu	Animateur
Clara Thibodeau	Aide-animatrice
Naya Audet	Aide-animatrice

Location d'équipement nautique - Été 2023	
Mariane Bergeron	Préposée au prêt d'équipements nautiques
Xavier St-jean	Préposé au prêt d'équipements nautiques
Mokowaben Moses	Préposé au prêt d'équipements nautiques

ATTENDU QUE la prévision budgétaire relative aux activités du camp de jour et à la location d'équipements nautiques :

Activité	Revenu	Dépenses	Déficit
camp de jour	41 531.60 \$	79 030.64 \$	- 37 499.04 \$
Location d'équipements nautiques	8 500 \$	22 742 \$	-14 242 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU :

QUE le directeur général monsieur Nabil Boughanmi soit autorisé à signer tous les documents relatifs à l'embauche du personnel affecté au camp de jour ainsi qu'à la location des équipements nautiques pour l'été 2023 ;

QUE le conseil autorise les dépenses concernant les activités du camp de jour et la location d'équipements nautiques, respectivement au montant de - 37 499,04 \$ et 14 242 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.5 Adhésion – Loisir et sport Montérégie

182-05-2023

CONSIDÉRANT QUE Loisir et sport Montérégie est un organisme régional, sans but lucratif, a une mission d'assurer le développement du loisir et du sport en Montérégie ;

CONSIDÉRANT QUE Loisir et sport Montérégie a pour but

- l'accompagnement aux organismes, aux institutions scolaires et aux municipalités
- la réalisation d'actions et de mandats régionaux spécifiques
- les partenariats et les alliances stratégiques
- la promotion des saines habitudes de vie

CONSIDÉRANT QUE madame Jessica Boutin, coordonnatrice des loisirs, souhaite devenir membre de l'organisme Loisir et sport Montérégie afin de bénéficier des avantages offerts aux membres.

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'organisme Loisir et sport Montérégie est de 96,36 \$ plus taxes applicable;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'adhésion de madame Jessica Boutin, coordonnatrice des loisirs à l'organisme Loisirs et sport Montérégie au coût de 96,36 \$ plus taxes applicable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.6 Demande de don – Société canadienne du cancer

183-05-2023

CONSIDÉRANT la demande de don de la Société canadienne du Cancer;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a pour mission d'améliorer et sauver des vies en adoptant une approche globale de travail afin de contrer plus de cent (100) types de cancer.

CONSIDÉRANT QUE La Société canadienne du cancer finance des projets de recherche, offre des services aux personnes touchées par le cancer, défend l'intérêt du public sur des questions reliées au cancer, informe et aide les gens à faire des choix sains;

CONSIDÉRANT la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne,
appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité ne donne pas suite à la demande d'aide financière de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.7 Entérinement - Autorisation de présenter une demande au Programme d'aide financière aux loisirs des personnes handicapées (PAFLPH 2023-2024)

184-05-2023

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) vise à répondre aux besoins d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées.

CONSIDÉRANT QUE lorsque la personne s'inscrit à une activité de loisir offerte par un organisme de loisir de sa communauté ou par une municipalité, une aide financière peut être versée à ces derniers afin d'aider à répondre aux besoins d'accompagnement de la personne.

CONSIDÉRANT QUE madame Jessica Boutin, coordonnatrice des loisirs a présenté une demande au Programme d'aide financière aux loisirs des personnes handicapées (PAFLPH 2023-2024) afin que la Municipalité soit en mesure d'embaucher les ressources nécessaires pour l'encadrement de certains enfants fréquentant le camp de jour

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Beaudry,
appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU

QUE soit entériné l'autorisation le dépôt de la demande d'aide financière au programme (PAFLPH) de madame Jessica Boutin, coordonnatrice des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.8 Délégation des membres ordinaires à l'assemblée générale de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) et pour agir au sein de son Conseil d'administration.

185-05-2023

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, conformément aux règlements généraux de la société, de déléguer les membres ordinaires représentant la Municipalité d'Upton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin,
appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU :

QUE

Madame la conseillère Kelly Huard
 Barbara Beugger

Messieurs les conseillers : Robert Leclerc
 Éric Jodoin
 Mathieu Beaudry
 Pierre Dufresne
 Claude Larocque

Soient délégués comme membres ordinaires de la Société culturelle du Lys inc. et aux fins de son assemblée générale annuelle ainsi que pour agir au sein du conseil d'administration dudit organisme, advenant qu'ils y soient élus par les membres;

QUE soient désignés pour siéger au Conseil d'administration de la Société culturelle du Lys inc,

Madame Barbara Beugger

Monsieur Robert Leclerc

Qu'en cas d'absence de l'un d'eux, monsieur Claude Larocque agisse en tant que substitut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.9 Demande de la Fabrique Saint-Éphrem - Prêt des tables et chaises

186-05-2023

ATTENDU QUE la Fabrique Saint-Éphrem a prévu des activités durant la période du 21 mai 2023 au 20 août 2023.

ATTENDU la demande de la Fabrique Saint-Éphrem en date du 22 mars 2023 pour le prêt de tables et chaises de la municipalité pour réaliser ses activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard,
 appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal s'engage à prêter des tables et des chaises à la Fabrique Saint-Éphrem afin de réaliser ses activités qui auront lieu les 21 mai 2023 et 20 août 2023 ;

QUE Mme Jessica Boutin, coordonnatrice des loisirs gèrera ce dossier selon la disponibilité des tables et des chaises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

9. Affaires diverses

187-05-2023

9.1 Plainte - Déversement Huile hydraulique Rue ST-Éphrem

CONSIDÉRANT la demande reçus de monsieur Luc Vachon « Citoyen » concernant des fluides hydrauliques déversés sur le trottoir devant sa résidence 633 Rue Saint-Éphrem, Upton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard,
appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

DE Traiter la plainte de Luc Vachon et décontaminer le trottoir affecté afin qu'il ne soit pas transféré sur la propriété du citoyen.

10. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. Clôture de la séance

188-05-2023

Attendu que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque,
appuyé par Kelly Huard

et résolu de clore la séance à 20h45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier-trésorier

Robert Leclerc
Maire